Nations Unies A/C.2/57/SR.3

Assemblée générale
Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
16 octobre 2002
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 3e séance
Tenue au Siège, à New York, le lundi 30 septembre 2002, à 15 heures

Président : M. Suazo . . . . . (Honduras)
puis : M. Benmellouk (Vice-Président) . . . . . (Maroc)
puis : M. Suazo (Président) . . . . . (Honduras)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-61020 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général (*suite*)

1. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique) dit que l'établissement du Compte du Millénaire à la veille de la Conférence internationale sur le financement du développement constitue une illustration de la profonde détermination de l'Organisation à venir en aide aux pauvres et soutenir les pays qui prisent la bonne gouvernance, investissent dans leur peuple et encouragent la liberté économique. Il traduit aussi la politique de développement des États-Unis qui vise à libérer le potentiel des pauvres au lieu de les enfermer dans un cycle de dépendance.

2. Lors du Sommet mondial sur le développement durable, les États-Unis se sont joints à un certain nombre d'autres gouvernements, d'organisations internationales, d'entreprises et d'organisations non gouvernementales pour lancer plus d'une douzaine d'initiatives de partenariats en vue de parvenir à des résultats concrets. Ces initiatives couvrent un vaste éventail de questions, allant de l'eau, de l'énergie, de la faim et des forêts à la santé, au logement, aux océans et aux systèmes d'information géographique. La Commission doit maintenant déterminer de quelle manière elle peut le mieux appuyer l'application des textes issus de la Conférence de Monterrey, du Sommet de Johannesburg et de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Doha. À l'ordre du jour de la session en cours sont inscrites certaines questions essentielles dont ont traité ces trois conférences; à certains égards, cet ordre du jour est très répétitif et gagnerait à être remanié, rationalisé et regroupé autour d'un nombre limité de thèmes essentiels.

3. En outre, la Deuxième Commission devrait demander à la Commission du développement durable d'examiner comment elle pourrait coordonner les discussions sur les partenariats. Le nouvel ordre du jour pourrait être axé sur les thèmes de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture et de la diversité biologique qui ont été identifiés par le Secrétaire général avant le Sommet mondial.

4. **M. Hidayat** (Indonésie) exprime le soutien de sa délégation à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. S'agissant de mettre en oeuvre les conclusions de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg, les principaux défis sont d'éliminer la pauvreté et la faim qui déshumanisent, d'assurer que la mondialisation fonctionne et de promouvoir le développement durable en en intégrant ces trois éléments qui se renforcent mutuellement, à savoir le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Le multilatéralisme, mis en relief au cours du débat général de l'Assemblée générale, constitue le moyen le plus efficace de relever ces défis et aussi de lutter contre les deux fléaux des temps modernes que sont le terrorisme international et la pauvreté. Au cours du débat en séance plénière, le Ministre indonésien des affaires étrangères a souligné que le multilatéralisme signifie le respect du point de vue de l'autre, la tenue de consultations et la recherche du consensus. L'Assemblée générale, en tant qu'organe suprême du système des Nations Unies renforcé, doit jouer un rôle vital dans la formulation des principes généraux relatifs à l'application des textes issus des conférences de 2002. Il existe de ce fait un besoin urgent de poursuivre au cours de la présente session la réforme du fonctionnement de l'Assemblée générale.

5. La Déclaration du Millénaire, la Déclaration ministérielle issue de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, le Consensus de Monterrey et le Plan d'application de Johannesburg soulignent tous que les questions financières, le commerce et la coopération pour le développement ne doivent plus être considérés séparément. Un climat porteur amélioré aux niveaux national et international et la mobilisation des ressources financières à ces mêmes niveaux sont eux aussi essentiels pour poursuivre la mise en oeuvre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Pour ce qui est du commerce international, il faut un système multilatéral ouvert, équitable et non discriminatoire, comme l'a préconisé la Conférence de Doha, et un meilleur accès aux marchés pour les produits des pays en développement. La délégation indonésienne est en faveur de l'utilisation de droits de tirage spéciaux à des fins de développement, d'un recours accru aux conversions de dettes pour le financement d'un développement durable, en particulier dans les pays à revenu moyen, et, d'une manière générale, du recours aux conversions de créances comme moyen de promouvoir le développement durable. Elle soutient aussi la proposition du Secrétaire général visant à poursuivre l'amélioration de la gouvernance

économique mondiale et à renforcer le rôle directeur de l'Organisation dans la promotion du développement. Soulignant l'importance de disposer d'un cadre institutionnel pour la mise en oeuvre des engagements pris lors du Sommet mondial sur le développement durable, l'intervenant indique que sa délégation attend avec intérêt la proposition du Secrétaire général sur les nouvelles modalités de travail de la Commission du développement durable et le rôle du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale pour garantir la cohérence. Pour assurer une plus grande cohérence entre l'Organisation des Nations Unies et les systèmes financiers, monétaires et commerciaux internationaux, les pays en développement doivent avoir un pouvoir de décisions accru dans les différents organismes internationaux et les consultations avec le secteur privé et la société civile doivent être développées.

6. **M. Sin** Son Ho (République démocratique populaire de Corée) dit que sa délégation adhère pleinement à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Malgré les engagements pris lors de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial sur le développement durable, la pauvreté atteint des niveaux alarmants. Le fossé entre pays développés et pays en développement ne cesse de s'élargir et le développement économique durable et la conjoncture mondiale se trouvent déstabilisés par des activités économiques malavisées axées sur le profit, par l'exploitation abusive des ressources naturelles et par divers conflits et confrontations. Pour promouvoir le développement économique durable des pays en développement, leur dette devrait être annulée et les conditions mises à la fourniture de ressources et de techniques éliminées. En outre, il faut éliminer les obstacles artificiels à l'accès aux marchés pour les produits des pays développés et des pays en développement. Les pays développés sont moralement tenus de coopérer avec les pays en développement, de créer un climat politique tolérant qui soit favorable au développement économique et, surtout, de lever les sanctions et blocages en tous genres établis à l'encontre des pays en développement.

7. Le Gouvernement coréen a adopté un certain nombre de mesures pour réformer et moderniser son économie, en particulier dans le domaine des technologies de l'information. C'est ainsi qu'il fournit des documents et une formation à des experts en la matière dans des centres de réflexion sur l'informatique.

8. **M. Zhang** Yishan (Chine) dit que la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial sur le développement durable ne sont que des points de départ, et que les textes qui en sont issus doivent maintenant se traduire par des actes. À cette fin, la communauté internationale doit soutenir les efforts de développement des pays, créer un environnement externe propice et accroître le pouvoir de décision des pays en développement dans les affaires économiques internationales. Dans le même temps, les pays donateurs, les pays en développement, le système des Nations Unies, les institutions économiques multilatérales, le secteur privé et la société civile doivent établir un partenariat mondial axé sur le développement en vue d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

9. Les ressources financières et les techniques sont la clef de la réalisation de ces objectifs dans les pays en développement. Comme le Secrétaire général l'a indiqué, il faut 50 milliards de dollars d'aide publique au développement supplémentaires. Les pays développés doivent pour cela honorer les engagements qu'ils ont pris à Monterrey en la matière et s'efforcer d'atteindre dès que possible l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut. Les pays développés doivent aussi appliquer pleinement les décisions du Cycle d'Uruguay en matière de négociations commerciales multilatérales, lever les obstacles au commerce dont pâtissent les pays en développement, améliorer leur accès aux marchés et, surtout, prendre en compte leurs préoccupations dans le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Il est également crucial d'accroître les investissements dans les pays en développement et de résoudre effectivement leurs problèmes de dette extérieure.

10. Les pays développés et les institutions multilatérales doivent s'abstenir d'imposer des modèles de développement, mais au contraire laisser les pays en développement choisir leur propre voie vers le développement; ils doivent aussi contribuer au renforcement de leurs capacités et leur offrir davantage d'aide non liée. L'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et, dans le même temps, renforcer la coordination et la coopération avec la Banque

mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et les autres institutions économiques multilatérales.

11. **M. Haraguchi** (Japon) dit que le Japon s'est engagé à fournir plus de 250 milliards de yens (environ 2 milliards de dollars) d'assistance au cours des cinq années à venir pour l'exécution de programmes d'éducation dans les pays à faible revenu. Le Plan d'application de Johannesburg a recommandé que l'Assemblée générale envisage de désigner une décennie Décennie de l'éducation pour le développement durable, qui commencerait en 2005.

12. Pour parvenir à un équilibre entre protection de l'environnement et développement, il est essentiel que les pays en développement assument la maîtrise des programmes et agissent en partenariat avec la communauté internationale. Dans le contexte du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Gouvernement japonais a lancé un plan d'aide intitulé « Solidarité entre le Japon et l'Afrique » et accueillera la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD III) en octobre 2003. La délégation japonaise accueille avec satisfaction le Plan d'action pour l'Afrique adopté par le Groupe des Huit à leur sommet de Kananaskis. Depuis 1997, le Japon est l'un des principaux donateurs du programme « Nouveau riz pour l'Afrique » (NERICA), qui encourage l'utilisation d'une nouvelle variété hybride de riz africain et asiatique, très productive et résistante aux maladies, qui pourrait être très utile pour atténuer les pénuries alimentaires.

13. Il faut, dans les questions de développement, tenir compte tout particulièrement de la situation vulnérable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays insulaires en développement. Il faut poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles, adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et du Programme d'action de la Barbade, adopté par la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires. Il convient aussi de soutenir la réunion ministérielle d'États en développement sans littoral prévue en 2003.

14. Depuis le début des années 90, le Japon préconise une « coopération triangulaire » pour soutenir la coopération Sud-Sud en se joignant notamment à l'Argentine, au Brésil, au Chili, à l'Égypte, aux Philippines, à Singapour, à la Thaïlande et à la Tunisie pour envoyer des experts dans d'autres pays en développement ou organiser des séminaires à leur intention. Au cours de l'exercice 2001, la contribution du Japon au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est élevée à 96 millions de dollars, soit approximativement 15 % de son budget de base. Il a également affecté 4,5 millions de dollars à la coopération Sud-Sud. En août, le Japon a organisé la réunion « Initiative pour le développement de l'Asie de l'Est » (IDEA) pour débattre au niveau ministériel de l'aide publique au développement; il faut espérer que les enseignements en provenance de l'Asie du Sud-Est pourront être appliqués à d'autres régions.

15. En juin, profondément préoccupé par le problème du réchauffement de la planète, le Japon a ratifié le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il espère que les pays énumérés à l'annexe I, qui ne l'ont pas encore ratifié, le feront le plus rapidement possible et que les pays non liés par le Protocole de Kyoto feront le maximum pour réduire ou limiter leurs émissions de gaz à effet de serre. L'intervenant souligne aussi la nécessité de mieux respecter les différents accords internationaux sur l'environnement, en particulier la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier de l'Afrique.

16. En conclusion, l'intervenant se fait l'écho des préoccupations du Président quant à la nécessité d'une gestion plus efficace et pratique des travaux de la Deuxième Commission.

17. **M. Chowdhury** (Bangladesh) exprime le soutien de sa délégation à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Aucun progrès n'est possible sans une augmentation des flux de ressources vers le monde en développement et en particulier les pays les plus pauvres. Afin d'assurer que les pays les plus pauvres bénéficient des gains réalisés du fait de la mondialisation, les pays industrialisés à haut revenu doivent réduire les obstacles au commerce, y compris les normes de travail irréaliste qu'ils imposent et assurer aux pays les plus pauvres un accès en franchise et sans entrave à leurs marchés. La mondialisation doit aussi aboutir à une plus grande démocratisation des institutions financières multilatérales et des instruments de gestion mondiale et à la flexibilité

nécessaire pour relever les nouveaux défis. Selon une étude conjointe du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale publiée lors de leur dernière réunion annuelle, les obstacles au commerce coûtent annuellement 650 milliards de dollars, qui pourraient être consacrés à l'élévation des niveaux de vie des pays les plus pauvres. Il s'agit là de questions dont doit s'occuper l'Organisation mondiale du commerce. Le Bangladesh, pour sa part, a considérablement libéralisé son régime commercial, bien avant d'autres pays qui se trouvent dans une situation comparable, et espère bénéficier d'une réciprocité de la part de ses partenaires.

18. La communauté internationale doit soutenir la pleine mise en oeuvre du NEPAD et de la Déclaration de Bruxelles ainsi que du Programme d'action pour la Décennie 2001-2010 en faveur des pays les moins avancés. Ces derniers incorporent dans leurs programmes nationaux des éléments du Programme d'action de Bruxelles; de leur côté, la communauté internationale et les partenaires, en particulier les pays développés et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, doivent honorer leurs engagements. La délégation bangladaise accueille avec satisfaction la décision du Secrétaire général de nommer un Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et espère que la capacité opérationnelle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sera renforcée conformément à la résolution 56/227 de l'Assemblée générale. En outre, il faut que la communauté internationale égale les efforts accomplis par les dirigeants africains dans le contexte du NEPAD. La délégation bangladaise attend avec intérêt les propositions du Secrétaire général concernant le soutien institutionnel à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat.

19. Le Bangladesh a triomphé de la pauvreté grâce à un mélange de mesures économiques avisées, à une utilisation appropriée de l'aide extérieure et à des initiatives innovantes internes, telles que le microcrédit et l'éducation extrascolaire. Il produit désormais suffisamment de céréales pour nourrir sa population, a réduit de moitié son taux de croissance démographique au cours des deux dernières décennies, et a fait de grands progrès en matière de démarginalisation des femmes, ainsi que dans les domaines de la santé et de l'éducation. De l'avis de la délégation bangladaise, le développement n'est possible que dans un contexte de pluralisme, de démocratie, de bonne gouvernance et d'égalité entre les sexes au niveau national, avec en soutien un climat international propice. Le développement doit également englober tous les acteurs : organisations non gouvernementales, groupes de défense d'intérêts particuliers, partenariats entre secteur public et privé et partenariats intergouvernementaux, tels que la collaboration Nord-Sud et Sud-Sud.

20. **M. Loulichki** (Maroc) dit que sa délégation appuie la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souligne la nécessité d'établir des mécanismes de suivi de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg afin d'évaluer dans quelle mesure les partenaires de développement internationaux remplissent leurs obligations. La Deuxième Commission, en particulier, doit déterminer le meilleur moyen d'évaluer les progrès réalisés et la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey par les États Membres, le système des Nations Unies et les institutions financières internationales et régionales. Le Conseil économique et social pourrait jouer un rôle clef à cet égard. Le Plan d'application de Johannesburg n'a pas répondu aux aspirations des pays en développement, mais il n'en énonce pas moins un certain nombre d'engagements que la communauté internationale doit tenir. À cet égard, la délégation marocaine accueille avec satisfaction la décision d'établir un fonds de solidarité mondial pour financer des programmes et projets d'élimination de la pauvreté et espère que les modalités de fonctionnement du fonds seront déterminées en cours de session.

21. La délégation marocaine attache une grande importance à la mise en oeuvre des décisions du Sommet mondial de l'alimentation et de son plan d'action, en particulier aux objectifs de réduction de moitié du nombre de pauvres et du nombre de personnes sous-alimentées. Préoccupé par le déroulement des négociations commerciales au sein de l'Organisation mondiale du commerce, l'intervenant souligne l'engagement pris à la Conférence ministérielle de Doha de placer les intérêts des pays en développement au centre des négociations et de faire du nouveau cycle de négociations un « cycle de développement ». L'impasse des négociations commerciales et l'augmentation récente du protectionnisme jettent le doute sur cet engagement.

22. L'intervenant accueille avec satisfaction le soutien apporté par l'Assemblée générale au NEPAD et souligne l'importance de l'engagement pris par les pays africains de démocratiser leurs systèmes politiques et d'améliorer leurs politiques économiques. Il reste à voir comment le système des Nations Unies adaptera ses activités opérationnelles en fonction de la proposition du Secrétaire général de faire du NEPAD le nouveau cadre politique pour le développement de l'Afrique (A/57/156, résumé) et comment il intégrera le NEPAD dans ses programmes de coopération. Il faudra des mécanismes pragmatiques et la participation de tous les acteurs (pays développés, pays en développement, système des Nations Unies et institutions financières internationales) pour que les engagements pris lors des conférences et sommets de 2002 soient mis en oeuvre.

23. M. Benmellouk (Maroc), Vice-Président, assume la présidence.

24. **M. Effah-Apenteng** (Ghana) dit que, malgré les propositions louables concernant les questions économiques et sociales issues des conférences internationales récentes, les pays en développement n'ont pas encore accompli de progrès tangibles, en dépit des très gros efforts déployés pour mettre en oeuvre les réformes et la libéralisation. D'une manière générale, la situation s'est dégradée et ce, pour diverses raisons, notamment le manque de coordination dans le suivi et la mise en oeuvre des décisions des conférences et sommets des Nations Unies. L'Organisation doit proposer des moyens pratiques d'atteindre les objectifs définis au lieu de produire davantage de résolutions qui se répètent.

25. L'un des problèmes les plus ardus auxquels se trouve confrontée l'humanité est celui de l'élimination de la pauvreté. Aussi est-il encourageant de constater un accord général sans précédent sur les mesures nécessaires pour s'y attaquer. Cet objectif ne peut être atteint sans une bonne gouvernance, le respect de la primauté du droit et des politiques et structures conçues pour libérer les énergies créatrices de la population et promouvoir l'investissement intérieur ainsi que l'investissement étranger direct. Le Ghana est résolument acquis à ces principes fondamentaux, mais n'est pas en mesure d'atteindre à court terme les niveaux nécessaires de croissance sans un soutien économique direct, ferme et général de la part de la communauté internationale, en particulier dans les domaines du commerce et de l'accès aux marchés, de l'allégement de la dette, de l'aide publique au développement et du renforcement des capacités. Le Gouvernement ghanéen est très préoccupé par les mesures prises par certains États qui inhibent la libéralisation du commerce au détriment des pays en développement. De telles mesures de la part des pays développés constituent un manquement à leur engagement en faveur de l'élimination de la pauvreté.

26. On reconnaît généralement que l'allégement de la dette extérieure constitue un facteur crucial pour libérer des ressources susceptibles d'être utilisées pour des activités favorisant croissance et développement durables. Dans ses efforts pour rétablir sa situation financière, le Ghana a opté pour l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Les ressources financières allouées à ce programme doivent être accrues et l'analyse de son aptitude à assurer un niveau de dette supportable doit être fondée sur des projections plus réalistes des futures recettes d'exportation de chaque pays.

27. Comme le principe des prêts et des emprunts constitue un élément important du financement du développement, le Ghana honorera toujours ses obligations contractuelles afin de soutenir une économie moderne et un système financier international stable. Il est également à l'unisson des efforts des autres pays en développement visant à ce que de nouvelles mesures bilatérales et multilatérales soient prises pour résoudre la crise de la dette. L'aide publique au développement constitue un élément crucial dans la lutte contre la pauvreté; aussi, le Ghana est-il vivement préoccupé par son niveau actuel (0.22 % du PNB) alors que l'objectif fixé par les Nations Unies est de 0.7 %. Les partenaires de développement doivent faire preuve de solidarité pratique et inverser cette tendance et atteindre l'objectif fixé.

28. Dans la lutte contre la pauvreté, la lenteur des réformes peut parfois être attribuée à l'absence de capacité institutionnelle dans les pays en développement. La méthode dépassée, coûteuse et inefficace de l'assistance technique aux pays en développement consistant à faire appel à des consultants étrangers rémunérés sur le budget de l'assistance doit être remplacée par l'allocation de ressources pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des pays en développement. Ces mesures de renforcement des capacités et autres sont impératives pour la réussite de

la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

29. Le Ghana reconnaît que le développement durable comporte de multiples facettes et il est vivement conscient de sa responsabilité pour ce qui est de protéger ses ressources naturelles dans l'intérêt de toute l'humanité. La communauté internationale est convenue de la nécessité urgente de répondre aux problèmes de détérioration de l'environnement mondial. Les espoirs élevés suscités par des conférences telles que le Sommet planète Terre sont toutefois restés en grande partie sans lendemain. Les progrès qui ont été accomplis dans la voie de la réalisation des objectifs convenus ont été plus lents que prévu et, à certains égards, la situation s'est détériorée. Le Ghana a ratifié la plupart des conventions pour la protection de l'environnement et a élaboré des cadres législatifs et sociaux détaillés pour atteindre les objectifs correspondants. Son expérience montre qu'il n'est pas facile d'atteindre les objectifs, même lorsque la volonté politique existe.

30. Au Sommet mondial pour le développement durable, la communauté internationale s'est engagée une fois de plus à atteindre les objectifs convenus sur le plan international en matière de développement. Heureusement, le plan d'application contient des objectifs et des calendriers d'action raisonnables et réalistes sur un grand nombre de questions, y compris l'eau propre, l'assainissement, les pêcheries, la diversité biologique et les produits chimiques toxiques. Les initiatives de partenariat regroupant gouvernements, groupes de la société civile et entreprises doivent générer des ressources supplémentaires et des compétences pour obtenir des résultats de portée considérable.

31. Les conclusions du Sommet doivent promouvoir des partenariats pratiques pour le développement durable, regroupant le système des Nations Unies, les gouvernements nationaux, les entreprises et la société civile et disposant de ressources accrues pour s'attaquer aux problèmes mondiaux à l'échelle mondiale. La Deuxième Commission doit s'efforcer de trouver les moyens de canaliser cette énergie dans des réalisations pratiques pour le bien de l'humanité.

32. **M. Akram** (Pakistan) dit que la croissance économique mondiale s'est considérablement ralentie au cours des deux dernières années et que l'économie mondiale hésite entre récession et reprise molle. Il existe malheureusement des divergences considérables entre les principaux acteurs économiques quant au type de mesures à prendre pour relancer la croissance.

33. Seulement 12 des 140 pays en développement ont profité de l'ère de la mondialisation, alors que le Consensus de Washington régnait sans partage. Dans une économie mondiale qui s'intègre rapidement, les pays les plus pauvres et les groupes les plus vulnérables à l'intérieur de ces pays se trouvent de plus en plus marginalisés. S'il y a davantage de prospérité dans certaines parties du monde, le nombre de gens vivant dans la pauvreté continue à augmenter en chiffres absolus; les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres. Cela n'est pas de bon augure pour un ordre mondial stable et prospère au XXIe siècle.

34. L'une des raisons principales de l'évolution asymétrique de la société mondiale est l'injustice inhérente du système commercial et financier international, qui est discriminatoire à l'égard des exportations du tiers monde et se caractérise par une répartition inégale des investissements et une dette croissante. On n'a pas suffisamment reconnu ces raisons sous-jacentes du non-développement des pays en développement. La croissance économique générée par l'investissement et le commerce est indispensable pour que se réalisent les deux autres piliers du développement durable, à savoir le développement social et la protection de l'environnement. Une mondialisation véritable exige que les pays en développement soient convenablement intégrés dans le système économique mondial et que les marchés des pays développés soient ouverts à des flux transfrontières plus libres de marchandises, de technologies, de capitaux, d'informations et de personnes.

35. Au cours des deux dernières décennies, la communauté internationale a tenu des conférences sur la nécessité d'un développement économique et social mondial et équitable. Les conclusions auxquelles ces conférences sont parvenues par consensus constituent un engagement de tous les gouvernements à respecter et mettre en oeuvre les décisions politiques, les engagements et les plans d'action adoptés, qui représentent ainsi un nouveau consensus international, un consensus des Nations Unies, censé remplacer le Consensus de Washington et constituant la base d'un effort mondial renouvelé pour promouvoir un développement socioéconomique mondial équitable.

Leurs suivi et mise en oeuvre doivent être assurés de manière intégrée, complète et équilibrée. Dans un premier temps, le Secrétaire général devrait élaborer un document identifiant les décisions politiques, engagements et mesures adoptés dans les divers domaines par ces conférences internationales pour servir de jalon dans l'évaluation de leur mise en oeuvre.

36. Il faut un mécanisme efficace pour examiner, suivre et orienter les suites données à ce consensus des Nations Unies. La délégation pakistanaise a fait distribuer un document officieux intitulé « Follow-up and implementation of economic and social policies, commitments and action plans » (Suivi et mise en oeuvre des politiques, engagements et plans d'action dans les domaines économique et social), qui envisage la création d'un mécanisme de suivi intégré, complet et coordonné. La responsabilité principale du suivi incomberait au Conseil économique et social. Des examens de fond pourraient être effectués dans divers domaines par les commissions ou comités sous l'autorité du Conseil et de l'Assemblée générale. Ce document officieux couvre les modalités, la périodicité et les lieux de réunion, la composition des organes d'examen, le type de représentation, la participation des États ainsi que de la société civile et du secteur privé et l'appui éventuel du Secrétariat. Il prévoit pour le Conseil et l'Assemblée un rôle d'intégration. Un tel mécanisme de suivi complet, coordonné et cohérent permettrait à la communauté internationale de traduire le consensus en actes.

37. **M. de Rivero** (Pérou) dit que le Fonds monétaire international a récemment modifié ses prévisions économiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui figurent dans les Perspectives de l'économie mondiale, pour indiquer que la région n'atteindrait même pas le très faible niveau de croissance qui était prévu et qu'elle enregistrerait en 2002 une croissance négative de 0.6 %. Seuls trois pays latino-américains enregistrent des signes de croissance modérée, avec des taux de l'ordre de 3 %, l'un d'entre eux, le Pérou, pouvant même dépasser ce chiffre. Cependant, ce dernier connaît des troubles sociaux croissants. Une fois encore, il y a un fossé entre ce que promet la démocratie et ce qu'obtient le peuple. On estime que les pays latino-américains devraient avoir des taux de croissance annuelle d'au moins 6 % pendant plusieurs années consécutives pour satisfaire les besoins fondamentaux de leur population, maintenir une gouvernance démocratique et conserver la confiance de la population dans la démocratie. Malheureusement, on est loin de tels taux.

38. Pendant de nombreuses années, les pays latino-américains ont fidèlement mis en oeuvre les modalités du Consensus de Washington dans l'espoir d'attirer les capitaux étrangers; les Perspectives de l'économie mondiale indiquent cependant qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2002 sera la troisième année consécutive de baisse des investissements privés étrangers. La récente réunion du Fonds monétaire international s'est terminée sans qu'une solution ne soit trouvée à la crise mondiale et en particulier à la crise latino-américaine qui est la plus complexe qu'ait connu la région depuis la crise de la dette extérieure des années 80. De ce fait, la gouvernance démocratique court un danger dans de nombreux pays latino-américains.

39. Dans le cadre de la réforme en cours de l'architecture financière mondiale, un mécanisme doit être créé pour soutenir la gouvernance démocratique, qui montre des signes de fragilité face à la croissance des troubles sociaux. Des mesures macroéconomiques appropriées doivent être prises pour financer l'accès au crédit et aux marchés. Il faut trouver un moyen de concilier liberté économique et liberté politique; en Amérique latine, celles-ci vont droit à l'affrontement et il existe le danger que la région se tourne à nouveau vers des régimes autoritaires.

40. En ce qui concerne le changement climatique, il est de plus en plus difficile de soutenir que les fluctuations naturelles du climat sont responsables de phénomènes extrêmes comme El Niño. Ce type de phénomène semble de toute évidence dû à l'activité humaine dans des régions où d'importantes quantités de gaz à effet de serre sont produites et entraînent des conséquences graves pour des pays tels que le Pérou, où les écosystèmes et l'infrastructure se trouvent détériorés et la diversité biologique réduite. Étant donné leurs graves conséquences, en particulier pour les pays en développement, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour réduire la vulnérabilité des population à ces catastrophes, qui sont directement liées aux schémas mondiaux de production et de consommation de combustibles fossiles. La mise en oeuvre du Protocole de Kyoto contribuerait à réduire les effets des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord constitue à ce jour l'effort le plus important de la communauté internationale pour

réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux phénomènes climatiques extrêmes.

41. **M. Kerim** (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que la tension créée par les attaques terroristes du 11 septembre 2001 se fait toujours sentir et entraîne un manque de confiance sur les marchés mondiaux et une psychologie dominante d'attentes déçues et d'anxiété économique dans de nombreuses parties du monde. La stagnation économique caractérisant la plupart des grandes économies du monde constitue un sujet de grave préoccupation. Tant que ce problème n'aura pas été résolu, on aura d'énormes difficultés à faire face à moyen terme à l'instabilité économique qui affecte un nombre important de pays en développement. Les mesures protectionnistes, en particulier les obstacles au commerce, ne contribuent pas à lubrifier le moteur de la production et de la croissance mondiales.

42. Malgré un climat international assez peu propice à la croissance et au développement, l'année 2002 a marqué un tournant dans la coopération et le partenariat internationaux dans les domaines du développement durable et du financement international. Un partenariat des plus utiles, englobant les organisations internationales et les institutions financières, le secteur privé et la société civile, a été établi. Un suivi approprié dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies constitue le seul moyen d'assurer que les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable englobent également la bonne gouvernance à tous les niveaux; et pour cela, il faut commencer par la lutte contre la corruption. Le renforcement des capacités de lutte contre la corruption doit être axé sur l'intégration complète de contre-pouvoirs, de mesures préventives et d'une application efficace des lois afin d'établir un climat d'investissement stable pour les économies en développement et en transition.

43. L'Organisation des Nations Unies a l'occasion de donner l'exemple en matière de bonne gouvernance. Les initiatives de réforme du Secrétaire général méritent l'appui total de la communauté internationale; dans le même temps, il importe de se rendre compte de l'imbrication étroite des efforts visant à donner un nouveau souffle à l'Assemblée générale et à réformer le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Une Assemblée générale faible occultera toujours les résultats obtenus dans la réforme du Conseil de sécurité.

44. La Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) constitue un exemple excellent du rôle que peut jouer l'Assemblée générale dans la promotion de questions régionales ayant une signification mondiale; elle démontre aussi la nécessité urgente de renforcer les efforts de la communauté internationale pour aider l'Afrique à rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de la misère. La mise en oeuvre du NEPAD sera l'un des jalons qui permettra de mesurer les résultats du Sommet mondial sur le développement durable. Dans la lutte contre la pauvreté, l'échange de savoir-faire et le transfert de technologie joueront un rôle important.

45. Le Consensus de Monterrey devrait faire partie des directives de base pour les travaux de la Deuxième Commission et de l'Organisation dans son ensemble. À Monterrey, les dirigeants du monde ont défini une nouvelle manière d'aborder le développement mondial, en particulier sur le plan du financement, pour libérer le potentiel des pays en développement en matière d'entreprise au lieu de les enfermer dans un cycle de dépendance. Un suivi approprié est essentiel pour préserver les avantages d'un esprit nouveau dans le traitement des questions les plus délicates de financement pour le développement, qui ont beaucoup divisé la communauté internationale par le passé.

46. Les négociations décidées à Doha contribueront sans nul doute à l'établissement d'un véritable multilatéralisme dans le commerce international. Les objectifs du financement pour le développement et du développement durable sont étroitement liés et leur réalisation dépend de l'accès aux marchés pour les pays en développement. Pour ce qui est des pays les moins avancés, il est essentiel que le Programme d'action adopté à Bruxelles en mai 2001 soit appliqué.

47. Le développement des échanges internationaux des économies en transition s'est révélé un moyen très efficace de faciliter les réformes et d'aplanir les difficultés de la transition. Les revenus et la croissance résultant d'une augmentation des exportations de ces économies ont à leur tour favorisé les réformes intérieures. Cependant, la tâche consistant à créer un environnement favorable à un financement efficace du commerce y est restée un défi extraordinaire, surtout lorsqu'il s'agit de rendre ces économies moins vulnérables à l'évolution des conditions du marché mondial. La coopération régionale constitue l'une des principales priorités de la politique étrangère macédonienne. La stabilité et la paix dans le sud-est de

l'Europe ne peuvent être obtenues sans une coopération économique solide, fondée sur des économies d'échelle et l'élimination des obstacles aux échanges et aux transports dans l'ensemble de la région. En tant que petit pays, l'ex-République yougoslave de Macédoine n'a pu parvenir à la croissance économique qu'en créant une économie de marché ouverte. Son gouvernement a signé avec les pays de la région de nombreux accords de libre-échange, qui couvrent un marché d'une centaine de millions de personnes et vient d'achever ses négociations avec l'Organisation mondiale du commerce, en vue d'en devenir membre à part entière, sans doute au début de 2003. En tant que membre associé de l'Union européenne, l'ex-République yougoslave de Macédoine espère rattraper le processus d'intégration européenne et bénéficier du processus de mondialisation.

48. En dehors de ses avantages, la mondialisation a également eu des conséquences négatives du fait que certaines politiques nationales ont eu des effets au-delà des frontières nationales, par exemple dans le domaine fiscal. Les moteurs de la mondialisation sont la libéralisation du commerce et des investissements, l'innovation technique, l'entreprenariat et l'existence d'un réseau social mondial. La mondialisation n'est pas une force aveugle; ce sont les États et les gouvernements qui définissent les politiques et les règles de l'économie mondialisée.

49. La délégation macédonienne s'associe à la suggestion récente du Président de la Banque mondiale que la communauté internationale lance une action stratégique conjointe pour assurer l'avenir du développement économique, à savoir : premièrement, adopter de meilleures politiques, créer un climat favorable à l'investissement et établir une meilleure gouvernance dans les pays en développement et les économies en transition; deuxièmement, éliminer les obstacles au commerce afin de donner aux économies en développement une meilleure chance sur les marchés mondiaux; troisièmement, accroître l'aide au développement en la répartissant mieux afin de réduire le fardeau qu'elle impose; et quatrièmement, agir en tant que communauté mondiale là où cela est vraiment important.

50. **M. Suazo** (Honduras) reprend la présidence.

51. **M. Naidu** (Fidji), parlant au nom des pays du Forum des Îles du Pacifique (Australie, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu), dit que les questions dont la Commission est saisie revêtent une importance critique pour le développement durable de tous les pays, en particulier les pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral. En particulier les textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial sur le développement durable constituent d'excellentes bases pour la promotion du développement durable et rendront les travaux de la Deuxième Commission plus pertinents et efficaces.

52. L'intervenant déclare appuyer les travaux de la Commission et du système des Nations Unies visant à promouvoir les objectifs convenus en matière de développement sur le plan international, y compris les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il réaffirme le soutien de son groupe au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, dont les besoins ont été explicitement reconnus dans les documents issus du Sommet mondial sur le développement durable. Les engagements pris dans le Programme d'action de la Barbade doivent se traduire en résultats concrets d'ici l'examen décennal prévu en 2004.

53. Tout progrès réel ne peut venir que d'un engagement réel de la part de toutes les parties prenantes. Malgré les différents défis auxquels se trouvent confrontés les pays, la coopération internationale, l'élaborations de politiques avisées et un sens aigu de ce qu'est un engagement permettront de rendre réalisable l'objectif d'un développement durable.

54. **M. Jiménez Torres** (Équateur) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que les réformes économiques entamées dans les années 1990 à la demande des institutions financières internationales ne semblent plus, après des succès initiaux, porter de fruits. Les vulnérabilités structurelles, la pauvreté et l'extrême pauvreté existent toujours et se sont même aggravées, rendant les pays en développement, en particulier les plus petits d'entre eux, encore plus sensibles aux fluctuations des marchés internationaux. Les théories économiques actuelles fondées sur les privatisations, la libéralisation et la

déréglementation se sont révélées insuffisantes dans des économies et marchés aux caractéristiques très diverses et ne prennent pas en compte le rôle souvent décisif joué par les facteurs externes. Chaque pays doit réformer son marché en tenant compte de ses ressources, possibilités et circonstances particulières.

55. Les énormes efforts déployés par les pays en développement pour moderniser leurs économies moyennant un coût social élevé n'ont pas eu d'équivalent au niveau international. Les subventions et l'absence d'accès aux marchés entraînent des distorsions des circuits commerciaux et empêchent les pays en développement d'écouler leurs produits locaux. En outre, malgré les multiples tentatives de renégociation, le fardeau que constitue la dette extérieure continue à peser lourdement sur de nombreux pays en développement, éliminant pratiquement toute marge de manoeuvre pour l'exécution de programmes sociaux.

56. L'Organisation des Nations Unies doit jeter les bases d'une répartition équitable des avantages de la mondialisation et éviter les promesses formelles mais creuses de bonnes intentions.

57. **M. Coskun** (Turquie) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Danemark au nom de l'Union européenne et souligne la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de rester réceptive à la crise en matière de croissance et de développement. La Deuxième Commission joue un rôle important dans les questions liées à la croissance économique, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable et les récentes conférences internationales décidées par la Commission ont suscité un nouvel élan dans ces domaines.

58. La mondialisation peut certes contribuer à la prospérité, à la lutte contre la pauvreté et à une liberté accrue, mais elle peut aussi créer des déséquilibres et des inégalités. Aussi est-il nécessaire de gérer de manière responsable le processus de mondialisation et de renforcer l'architecture financière internationale de manière à empêcher que les flux financiers spéculatifs ne mettent à mal des économies entières. De même, la pauvreté ne peut être ignorée et il faut arrêter la spirale descendante des pays les plus pauvres.

59. Il faut réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et pousser plus loin les progrès accomplis à Doha dans les domaines de l'accès aux marchés et de la libéralisation des pratiques commerciales. La Conférence de Monterrey a reconnu la responsabilité de chaque pays pour ce qui est de promouvoir son développement, mais il faut un soutien international concerté; c'est pourquoi l'intervenant accueille avec satisfaction la détermination des pays développés d'augmenter l'aide publique au développement. Le Sommet mondial sur le développement durable a placé de manière intégrée les questions sociales, économiques et environnementales en tête des préoccupations internationales. Les engagements pris doivent se traduire dans la réalité pour assurer un meilleur avenir à tous. Les processus de suivi doivent être à la fois cohérents et homogènes. La Deuxième Commission doit oeuvrer activement à la promotion de ces objectifs de développement.

60. **Mme Ribeiro Viotti** (Brésil) s'associe tout d'abord à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine, puis dit que la conjoncture économique mondiale continue d'être dominée par l'incertitude. L'optimisme engendré par les réunions de Doha, Monterrey et Johannesburg doit être modéré par le pessimisme dû aux tendances actuelles de la croissance économique, aux nouvelles mesures protectionnistes prises par les pays développés et aux asymétries qui continuent à caractériser la mondialisation.

61. La Conférence de Monterrey a conféré à la question du développement un nouveau degré de priorité et reconnu son importance pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales, la nécessité d'adopter une approche intégrée du développement et le besoin de politiques sociales et d'un partage des avantages de la mondialisation. Le Sommet de Johannesburg a réaffirmé les engagements de Rio et fixé des objectifs dans certains domaines fondamentaux, tels que l'assainissement, la diversité biologique, les stocks de poissons, la santé, les risques pour l'environnement et les énergies renouvelables. Un fonds mondial de solidarité a été proposé et il a été décidé de négocier un régime international pour assurer le partage des bénéfices résultant de l'exploitation de la diversité biologique. En outre, la participation a été élargie et l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les pays en développement et les pays développés, les organisations non gouvernementales et le secteur privé ont reconnu qu'il y a beaucoup à gagner par la coopération et le partenariat. Au cours des mois à

venir, le défi sera d'assurer un suivi vigoureux de ces conférences.

62. Par contre, l'investissement étranger direct a baissé de 50 % en 2001, les prévisions de croissance économiques ont été révisées à la baisse et les mesures agricoles protectionnistes et les subventions élevées des pays développés constituent autant d'entraves au commerce. La libéralisation de leur agriculture par les pays industrialisés se traduirait par des gains considérables aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement et constitue une exigence essentielle pour faire que le commerce international bénéficie aux pauvres.

63. Les pays en développement, qui ont entrepris des réformes intérieures dans les années 90, n'ont pas été récompensés par un climat international porteur. Seules trois économies latino-américaines ont enregistré dans les années 90 une croissance supérieure à celle des décennies antérieures. Le Brésil, par exemple, a mis en place des réformes intérieures, ouvert son économie, déréglementé, privatisé et poursuivi une politique fiscale prudente. Ses droits d'importation ont baissé, mais nombre de ses exportations ont continué à se heurter à des obstacles sur les marchés des pays développés, ce qui s'est traduit par un déficit commercial important.

64. La communauté mondiale se trouve à la croisée des chemins; il lui faut s'attaquer au problème que constituent les déséquilibres commerciaux et résister aux tendances protectionnistes. La libéralisation du commerce au cours des 50 années précédentes a rapproché les pays et favorisé le développement, mais, pour s'attaquer aux asymétries qui caractérisent la mondialisation, il faut trouver des solutions à des questions telles que la stabilité financière et le manque de représentation des pays en développement dans les processus de décision du système financier international. Cela exige une bonne gouvernance, non seulement au niveau national mais aussi au niveau international.

65. La réduction de la dette en particulier dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés doit être plus importante; le Gouvernement brésilien a, par exemple, annulé plus d'un milliard de dollars de dettes. Il faut aussi que davantage d'aide publique au développement soit fournie, de préférence par le biais d'instruments multilatéraux. La communauté internationale doit encourager la croissance et s'attaquer aux problèmes systémiques de l'économie mondiale en combinant les politiques nationales existantes et la création d'un climat international porteur.

66. **M. Baali** (Algérie) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souligne la volonté renouvelée de la communauté internationale de renforcer la coopération internationale et de développer les partenariats à tous les niveaux. Les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des Conférences de Monterrey et de Johannesburg constituent un cadre pour le développement, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la santé et la mondialisation. L'augmentation de l'aide publique au développement, la réduction de la dette, l'accès aux marchés, l'investissement étranger direct dans les pays en développement, en particulier en Afrique, et la réforme de l'architecture financière internationale afin d'accroître la participation des pays en développement doivent tous rester des domaines prioritaires.

67. L'intervenant se félicite des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, ainsi que de l'établissement d'un mécanisme de financement connexe. Il invite l'Assemblée du Fonds mondial pour l'environnement à déclarer la désertification et la déforestation comme étant deux domaines d'activité prioritaires et encourage vivement les parties à la Convention à faire du Fonds mondial pour l'environnement un mécanisme de financement pour cette dernière.

68. La mondialisation et la rapidité du progrès technique font courir aux pays en développement, en particulier en Afrique, le risque de se trouver marginalisés. La pauvreté reste la principale menace à la mondialisation; une coopération internationale accrue, un partenariat Nord-Sud et un partage des responsabilités renouvelé et les avantages de la mondialisation sont essentiels pour réduire la pauvreté. L'éducation et la santé ont également été identifiées comme des facteurs déterminants du développement; en ce qui concerne la santé, l'intervenant accueille avec satisfaction la création du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

69. L'Union africaine a élaboré le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) afin de répondre aux besoins de développement du continent. Elle reconnaît le rôle que doivent jouer les gouvernements nationaux dans la lutte contre la pauvreté, la maladie et le sous-développement, tout en soulignant la nécessité d'un soutien international. Le Plan d'action du G-8 pour l'Afrique ainsi que l'adoption par l'Assemblée générale, le 16 septembre 2002, de la Déclaration sur le NEPAD sont des expressions du soutien dont l'intervenant se réjouit.

70. Il se dit préoccupé de la diminution constante des ressources financières dont disposent les fonds et programmes des Nations Unies alors que les besoins des pays en développement continuent de croître; il est indispensable de garantir un financement suffisant et stable. En outre, tout en reconnaissant le caractère multilatéral des activités de développement, l'intervenant souligne la nécessité pour les pays bénéficiaires de participer directement à la mise en oeuvre et à la gestion de ces activités.

71. **M. Doryan** (Banque mondiale) dit que le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial sur le développement durable et la Réunion ministérielle de l'OMC tenus à Doha ont créé un changement d'orientation en faveur du développement. Les délibérations des institutions de Bretton Woods, par exemple, ont été considérablement transformées par les concepts communs définis lors de ces réunions et un nouveau programme de travail pour le développement a été établi. Le Consensus de Monterrey sera mis en oeuvre dans le contexte des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, compte tenu des résultats du Sommet de Johannesburg. Les réformes proposées par le Secrétaire général feront de l'Organisation des Nations Unies une institution moderne et rationnelle et la Deuxième Commission devrait devenir une plate-forme pour l'élaboration de méthodes nouvelles intégrées pour la mise en oeuvre des objectifs de développement.

72. Malgré les différences existant sur le plan institutionnel, le nouvel édifice pour le développement devrait se construire autour de trois axes principaux : l'intégration des liens de causalité entre le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial sur le développement durable; la poursuite de l'action collective qui a abouti à la Conférence de Monterrey par la réforme des méthodes de travail aux niveaux intergouvernemental et institutionnel; et la mise en oeuvre de leurs conclusions.

73. Six aspects principaux peuvent constituer autant d'éléments de base pour la réalisation des objectifs des conférences des Nations Unies. Il faut mettre en avant le rôle clef des pays eux-mêmes dans leur développement, en passant continuellement en revue les progrès réalisés en regard des priorités identifiées. Un doublement de l'aide est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et une amélioration de la coopération et de la coordination entre donateurs et pays bénéficiaires assurera un meilleur soutien des stratégies reposant sur les initiatives de ces derniers. Les programmes doivent être axés sur les résultats et l'action des donateurs et des institutions doit être évaluée collectivement. Les engagements pris en matière d'aide publique au développement, de commerce et d'accès aux marchés doivent être tenus sans attendre la conclusion d'accords dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Pour assurer un allégement véritable de la dette, le Fonds d'affectation spéciale pour les pays pauvres très endettés doit être adéquatement financé et les donateurs et créanciers doivent participer aux programmes convenus avec les différents pays. Enfin, il importe que la Banque mondiale fasse des progrès sur les plans de la gouvernance, de ses obligations redditionnelles, de la transparence et de la divulgation de toutes les données pertinentes y compris dans le processus budgétaire, et renforce la représentation des pays en développement.

74. Le défi central est de lier entre eux les résultats des grandes conférences, de modifier la manière dont le système des Nations Unies fonctionne et de procéder à une mise en oeuvre qui assure des résultats plus positifs sur le terrain. La session en cours de la Deuxième Commission sera décisive; celle-ci a démontré sa capacité à créer l'élan nécessaire pour amener le changement et doit continuer de promouvoir le programme de développement.

75. **M. Munzberg** (Fonds monétaire international) souligne la détermination du Fonds à réduire la pauvreté et à soutenir les processus de Monterrey, Doha et Johannesburg et cite le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) comme un exemple concret de progrès vers la réalisation de

ces objectifs. Le FMI continuera à fonder ses travaux sur la coopération entre pays développés et pays en développement, en attachant une importance particulière à la maîtrise par les pays de leur politique de développement avec l'appui de la communauté internationale, sur la base d'une responsabilité mutuelle, de politiques et d'institutions avisées, d'une bonne gouvernance, d'une coopération accrue et d'un système commercial plus ouvert. Le renforcement des capacités joue également un rôle important, comme le montre l'exemple de la création de deux centres régionaux d'assistance technique en Afrique. L'accent sera mis en tout temps sur la mise en oeuvre, les actions concrètes et les progrès continus.

76. Beaucoup d'activités ont déjà été entreprises en application des textes issus de la Conférence de Monterrey. Des priorités ont été identifiées et de nouvelles orientations ont été fixées dans des domaines tels que la prévention et le règlement des crises, une meilleure surveillance de la valeur des projets, les analyses de vulnérabilité, la surveillance des pays ayant une importance systémique et de leur influence sur l'économie internationale, la transparence et l'amélioration des normes d'application des politiques des États Membres pour asseoir leur situation financière et assurer une plus grande élasticité de ces systèmes. De nouvelles directives en matière de conditionnalité ont également été élaborées pour atténuer le fardeau des pays concernés.

77. S'agissant des pays à faible revenu, le Fonds continuera à promouvoir les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et à soutenir les réformes économiques afin d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté grâce aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté, à la participation des pays, à une gestion avisée des dépenses et à l'analyse de l'impact social. En ce qui concerne l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le FMI reconnaît la nécessité d'élaborer une stratégie de sortie durable pour les pays confrontés à une dette insoutenable. Le financement doit être amélioré et une plus grande flexibilité assurée pour permettre la fourniture d'un complément de ressources dans les cas exceptionnels. Il est nécessaire de promouvoir des politiques avisées et de prendre des dispositions pour réorienter les dépenses sociales vers des domaines prioritaires tels que l'éducation et la santé.

78. Les discussions se poursuivront sur la possibilité d'augmenter les contingents et la représentation des pays en développement. Le Fonds continuera à mettre l'accent sur les mesures concrètes, la mise en oeuvre et les programmes axés sur les résultats. Il rendra compte des progrès accomplis lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social et sera heureux de recevoir les suggestions de la Deuxième Commission sur la manière de coordonner ses travaux avec elle pour rendre compte au Conseil.

La séance est levée à 18 h 5.